

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -03 - 05

Séance du 12 mars 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN.

DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-
Pierre LE VAN DA)

GESTION ET EXPLOITATION
DE LA CHAMBRE
FUNERAIRE
DE SAINT-CYR-SUR-MER

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Stéphanie LEITE
(procuration à Madame Elisabeth LALESART), Lydie TOCHE
SOULÉ (procuration à Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire). Monsieur Yannick GUEGUEN
(procuration à Monsieur Louis FERRARA).

APPROBATION DU CONTRAT

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Claude
GIULIANO.

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20190312-DEL20190305-DE
Date de télétransmission : 14/03/2019
Date de réception préfecture : 14/03/2019

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que les documents concernant la gestion et exploitation de la chambre funéraire - procédure de délégation de service public – approbation du contrat à intervenir - ont fait l'objet d'un envoi réglementaire 15 jours avant la date de la séance du Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération n°2018-09-01 en date du 25 septembre 2018, la Commune a décidé de déléguer l'exploitation du service public de gestion de la chambre funéraire municipale pour une durée de cinq années. A cet effet, une procédure de publicité et de mise en concurrence des opérateurs économiques a été lancée en application des dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relatives aux contrats de concession et des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Une première réunion de la Commission de Délégation de Service Public s'est tenue le 19 novembre 2018 pour ouvrir les candidatures reçues (2 plis reçus) (*documents transmis aux conseillers municipaux*).

Une deuxième réunion le 26 novembre 2018, s'est tenue pour d'une part, analyser les candidatures en vue d'établir une liste des candidats admis à présenter une offre, et d'autre part, pour procéder à l'ouverture formelle des offres ainsi admises (*documents transmis aux conseillers municipaux*).

Une dernière réunion de la Commission de Délégation de Service Public s'est tenue le 17 décembre 2018. Au cours de cette séance, la Commission a établi son rapport d'analyse des offres et a émis un avis pour que l'autorité habilitée à signer la convention puisse utilement négocier avec les deux candidats (*documents transmis aux conseillers municipaux*).

Suivant cet avis, une réunion de négociation avec chaque candidat, s'est tenue le 10 janvier 2019. Ces derniers avaient ensuite la possibilité de remettre une offre complémentaire jusqu'au 28 janvier 2019.

Le Maire a communiqué le 6 février 2019 lors d'une réunion informelle des élus membres de la Commission de Délégation de Service Public, la proposition de choix de l'attributaire transmise au Conseil Municipal dans le rapport prévu à l'article L1411-5 du CGCT.

Désormais, et au terme de cette procédure, il appartient à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur le choix de l'attributaire et d'approuver le contrat de délégation proposé.

L'économie du contrat est détaillée dans le document « rapport du Maire » ci-joint qui sera annexé à la présente délibération. De même, un examen détaillé de l'offre qu'il est proposé de retenir figure dans le même document.

Considérant, pour l'ensemble des motifs indiqués dans le « rapport du Maire » et que l'offre considérée, répond à l'ensemble des attentes et exigences de la Commune, Monsieur le Maire propose :

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relatives aux contrats de concession et le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19

Vu la délibération n° 2018-09-01 en date du 28 septembre 2018, approuvant le principe d'une attribution sous la forme d'une procédure de délégation de service public

Vu le procès-verbal de la séance de la Commission de Délégation de Service Public du 26 novembre 2018 au terme de laquelle la Commission a arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre,

Vu l'avis et le rapport d'analyse des offres de la Commission de Délégation de Service Public du 17 décembre 2018,

Vu le rapport du Maire sur les motifs de choix et l'économie générale du contrat,

Vu le projet de contrat de délégation,

Considérant que l'ensemble des documents mentionnés à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a été transmis dans les délais légaux aux conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, par :

29 Voix POUR

2 ABSTENTIONS

(Messieurs Dominique OLIVIER, Alain PATOUILLARD)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide :

- ✓ d'attribuer à la société OGF le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire municipale ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le contrat, ainsi que tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY